

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Famille Île d'Orléans

Aux Contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

**Est par les présentes données par la soussignée, Sylvie Beaulieu, de la
susdite municipalité**

Que le conseil municipal de Sainte-Famille, à une séance ordinaire tenue à la salle municipale le 12 décembre 2022, a adopté la résolution # 22-123 intitulée Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023.

Que l'adoption de cette résolution et la publication du présent avis découlent de l'application de l'article 148 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.C-27.1)

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2023**. Les séances débuteront à **20 h**.

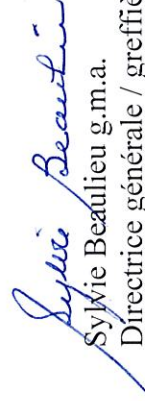
✓ lundi 9 janvier	✓ lundi 10 juillet
✓ lundi 6 février	✓ lundi 7 août
✓ lundi 6 mars	✓ lundi 11 septembre
✓ lundi 3 avril	✓ lundi 2 octobre
✓ lundi 8 mai	✓ lundi 6 novembre
✓ lundi 5 juin	✓ lundi 11 décembre

Que les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du conseil municipal.

Que toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité;

Donné à Sainte-Famille, Ile d'Orléans, ce 13^{ième} jour de décembre deux mille vingt-deux.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale / greffière-trésorière